

Rapport de la COFIN sur le préavis 05-2011 concernant la préparation du site du futur captage d'eau de boisson dans la Haute Veveysse de Fégire

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

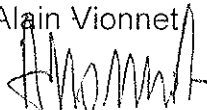
La Commission des Finances s'est réunie le 14 mars 2011 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Alain Bovay, conseiller municipal, et de M. Stéphane Roulet, boursier communal. Etaient présents Mme Charlotte Perrenoud, MM. Alain Vionnet président, Klaus Olejak, Leonardo Pescante et Eric Rochat. Etaient excusés MM Martin Metzler et Carlos Herrero. La CoFin remercie MM. Bovay et Roulet pour leur disponibilité, leur ouverture et la clarté de leurs réponses.

Le préavis 05-2011 s'inscrit naturellement dans la démarche d'optimisation de l'approvisionnement en eau de notre commune. Dans un souci de transparence que salue la CoFin, la Municipalité a préféré présenter plusieurs préavis partiels que de soumettre au Conseil un préavis global, nécessairement moins instructif, moins détaillé, moins compréhensible. Après les recherches et les analyses, elle nous propose aujourd'hui d'accepter une nouvelle tranche de frais relatifs à la mise en place en milieu protégé d'une plateforme permettant les travaux de reconnaissance hydrogéologique.

Selon l'accord passé entre les deux communes, les frais de ces travaux sont adressés pour moitié à Blonay et Saint-Légier. La CoFin est consciente qu'une répartition plus précise devra intervenir impérativement pour les étapes ultérieures du chantier, répartition tenant compte tant des quantités d'eau attribuées à chaque commune que des prélèvements effectués sur les sources existantes ou des transports de ressources actuelles par les nouvelles installations. Elle serait franchement favorable à l'étude et à la mise en place d'un Service des Eaux intercommunal qui simplifierait considérablement des démarches qui s'avèrent difficiles aujourd'hui déjà. La CoFin n'émet par ailleurs aucune réserve concernant ce préavis.

En conséquence et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la Commission des finances du Conseil communal de Saint-Légier recommande au Conseil d'accepter les conclusions du préavis 05-2011 à savoir :

- autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis
- accorder à la Municipalité un crédit de 140'000.—pour ces travaux
- financer la dépense par la trésorerie courante
- amortir le montant total par un prélèvement sur la réserve du service des eaux

Le président
Alain Vionnet


Le rapporteur
Eric Rochat
